

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **DEVCO** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Jacek JANKOWSKI**  [**Delegation-zambia-hoa@eeas.europa.eu**](mailto:Delegation-zambia-hoa@eeas.europa.eu)  **+ 260 211 255583**  **1**  **3ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  □ **Bruxelles** □ **Luxembourg ⮽** A**utre: Zambie.** |
|  | □**Avec indemnités ⮽**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  **⮽    aux organisations intergouvernementales suivantes: ONU, UA ; OCDE ; OMC ; FMI ; BERD ; BM** | |

**1. Nature des fonctions**

Sous la supervision du chef de délégation et du chef de la coopération, contribuer à la mise en œuvre de la sous-région du Marché commun de l’Afrique orientale et de l’océan Indien (AO-AA-OI) pour le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA), y compris le dialogue politique et la coordination ainsi que l’identification, la formulation, le financement, la gestion, le suivi et l’évaluation des programmes et actions financés par l’UE.

Contribuer davantage à l’intégration des nouvelles priorités politiques de l’Union européenne, à savoir 1) Un accord vert européen, 2) une économie qui travaille pour les citoyens et 3) une Europe de l’ère numérique, dans la programmation de la coopération régionale de l’UE avec l’AOA-OI et le Comesa, en particulier.

Contribuer au renforcement de la marque unique de l’UE consistant à jouer un rôle de chef de file mondial responsable au niveau mondial en promouvant le programme commercial ouvert, libre et équitable de l’UE au sein de la région du Comesa.

Les tâches principales concernent:

**Analyse et conseil politiques**

* Soutenir et contribuer à l’analyse sectorielle et au dialogue politique avec le Comesa, les partenaires de coopération et d’autres parties prenantes concernées dans le domaine de l’intégration régionale, de la facilitation des échanges et de l’investissement. Suivre et rendre compte régulièrement des questions liées à la coopération régionale, à la facilitation des échanges et à l’environnement, à des investissements socialement inclusifs et économiquement viables et au développement du secteur privé dans la sous-région.
* Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie globale de l’UE à l’égard de l’Afrique.

**Gestion du programme**

* Contribuer à la programmation, à l’identification et à l’évaluation des projets de coopération régionale en étroite coopération avec les services de la Commission européenne, le secrétariat du Comesa, les autorités spécialisées du Comesa et d’autres parties intéressées, y compris les secteurs public et privé.
* Tout en gérant les différentes étapes de la gestion du cycle de projet, promouvoir activement et contribuer à l’identification et à l’évaluation des propositions qui seront mises en œuvre dans le cadre du plan d’investissement extérieur de l’UE (PIE), en étroite coopération avec les autorités concernées, les institutions financières et d’autres parties prenantes clés.
* Assurer le suivi technique, administratif et financier et le suivi des projets/programmes régionaux, y compris la préparation et la mise en œuvre des évaluations des programmes.

**Représentation et participation**

* Développer et maintenir des contacts et des réseaux efficaces et efficaces avec le secrétariat du Comesa, les États membres de l’UE, d’autres partenaires de coopération et les parties prenantes concernées.
* Participer aux réunions techniques pertinentes du Comesa et des partenaires de coopération et représenter la délégation.
* Participer aux activités et réunions de coordination régionale associant le Comesa et d’autres communautés économiques régionales (CER).

**Communication**

* Contribuer à la bonne visibilité des relations de développement entre l’UE et le Comesa.
* Participer activement aux rapports réguliers et ad hoc de la délégation à l’intention du siège, y compris en fournissant des contributions pour le plan de gestion annuel, le rapport sur la gestion de l’aide extérieure et les fiches de projet.
* Produire et diffuser les incidences et les résultats des projets dans le cadre d’ateliers, de séminaires, de conférences et d’autres manifestations publiques.
* Participer à la communication de la délégation sur les médias sociaux.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie, commerce, administration commerciale, développement, géographie, défis mondiaux, études environnementales ou tout autre domaine pertinent pour les tâches à accomplir.

Expérience professionnelle

Expérience en gestion de projets/programmes. Expérience professionnelle dans un pays en développement, de préférence au sein de l’Afrique. Une expérience professionnelle antérieure dans le domaine de la coopération régionale, du commerce, des investissements, du développement du secteur privé et des défis mondiaux serait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)